

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine CELAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Noëlle DUMOND, Monsieur Patrice POT, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Xavier ABBADIE, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Annie LABRACHERIE, Madame Christine ROULIERE, Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Monsieur Philippe ROUDIER, Madame Christelle THORE,

Représentés : Monsieur Yohan NGUYEN par Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC par Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Yann NOUHAUD par Monsieur René ARNAUD.

Secrétaire de séance : Madame Christiane GADAUD

AFFAIRES FINANCIERES

1- Fixation des taux d'imposition des trois taxes locales pour l'année 2019

Le Conseil Municipal :

- adopte pour 2019, le maintien des taux pour les 3 taxes locales, soit :
 - 12,18 % pour la **Taxe d'habitation**
 - 22,77 % pour la Taxe foncière-bâti
 - 95,96 % pour la Taxe foncière-non bâti

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

2- Comptes de gestion 2018

Le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion du budget (comptabilité principale, comptabilité annexe de l'Assainissement, comptabilité annexe du Restaurant Scolaire et comptabilité annexe du Cimetière) dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

3- Compte Administratif 2018 – Commune

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif de la Commune qui retrace toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2018 et qui fait ressortir les résultats suivants :
 - section de fonctionnement

-	dépenses	:	6 584 970,40 €
-	recettes	:	7 679 889,82 €

excédent de clôture : + 1 094 919,42 €
solde d'exécution cumulé : + 1 194 919,42 €

→ section d'investissement

- dépenses	:	3 584 197,99 €
- recettes	:	5 101 783,82 €

excédent de clôture : + 1 517 585,83 €
solde d'exécution cumulé : + 1 059 931,00 €

La Présidence du Conseil Municipal lors de la séance consacrée à l'examen des comptes administratifs du Maire est confiée à Monsieur Claude MONTIBUS, le Maire se retire au moment du vote (Article L.1612-12-6)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 21 voix pour ; 6 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Monsieur Philippe ROUDIER).

4- Compte Administratif 2018 – Assainissement

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif Assainissement qui retrace toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2018 et qui fait ressortir les résultats suivants :

→ section de fonctionnement

- dépenses	:	383 150,09 €
- recettes	:	487 060,08 €

excédent de clôture : + 103 909,99 €
solde d'exécution cumulé : + 188 909,99 €

→ section d'investissement

- dépenses	:	394 824,30 €
- recettes	:	429 420,78 €

excédent de clôture : + 34 596,48 €
solde d'exécution cumulé : - 41 659,63 €

La Présidence du Conseil Municipal lors de la séance consacrée à l'examen des comptes administratifs du Maire est confiée à Monsieur Claude MONTIBUS, le Maire se retire au moment du vote (Article L.1612-12-6)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 21 voix pour ; 6 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Monsieur Philippe ROUDIER).

5- Compte Administratif 2018 – Restaurant scolaire

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif Restaurant Scolaire qui retrace toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2018 et qui fait ressortir les résultats suivants :

→ section de fonctionnement

- dépenses	:	497 952,10 €
- recettes	:	513 343,06 €

excédent de clôture : + 15 390,96 €
solde d'exécution cumulé : + 22 982,91 €

→ section d'investissement

- dépenses : 10 178,05 €
- recettes : 21 913,85 €

excédent de clôture : + 11 735,80 €
solde d'exécution cumulé : + 56 890,10 €

La Présidence du Conseil Municipal lors de la séance consacrée à l'examen des comptes administratifs du Maire est confiée à Monsieur Claude MONTIBUS, le Maire se retire au moment du vote (Article L.1612-12-6)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 21 voix pour ; 6 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Monsieur Philippe ROUDIER).

6- Compte Administratif 2018 – Cimetière

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif Cimetière qui retrace toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2018 et qui fait ressortir les résultats suivants :

→ section de fonctionnement

- dépenses : 10 597,82 €
- recettes : 7 671,20 €

déficit de clôture : - 2 926,62 €
solde d'exécution cumulé : + 1 785,95 €

→ section d'investissement

- dépenses : 0 €
- recettes : 736,54 €

excédent de clôture : + 736,54 €
solde d'exécution cumulé : + 4 062,80 €

La Présidence du Conseil Municipal lors de la séance consacrée à l'examen des comptes administratifs du Maire est confiée à Monsieur Claude MONTIBUS, le Maire se retire au moment du vote (Article L.1612-12-6)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 21 voix pour ; 6 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Monsieur Philippe ROUDIER).

7- Affectations des résultats de l'exploitation de l'exercice 2018 – Budget Commune

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Affectation des résultats – Budget Commune

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	100 000,00 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	- 457 654,83 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

Solde d'exécution de l'exercice	+ 1 517 585,83 €
Solde d'exécution cumulé (2+3)	+ 1 059 931,00 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2018

Dépenses d'investissement	973 751,71 €
Recettes d'investissement	777 994,34 €
SOLDE	- 195 757,37 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

Rappel du solde d'exécution cumulé	1 059 931,00 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 195 757,37 €
Besoin de financement total	/

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	1 094 919,42 €
Résultat antérieur	100 000,00 €
Total à affecter	+ 1 194 919,42 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2019)	/
2) Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2019)	1 094 919,42 €
3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2019 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	100 000,00 €
TOTAL	1 194 919,42 €
4) Excédent d'Investissement à reporter au B.P. 2019 ligne 001	+ 1 059 931,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 6 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Monsieur Philippe ROUDIER).

8- Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2018 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Affectation des résultats – Budget Assainissement

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	+ 85 000,00 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	- 76 256,11 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

Solde d'exécution de l'exercice	+ 34 596,48 €
Solde d'exécution cumulé (2+3)	- 41 659,63 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2018

Dépenses d'investissement	- 49 800,86 €
Recettes d'investissement	+ 50 652,00 €
SOLDE	+ 851,14 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 41 659,63 €
Rappel du solde des restes à réaliser	+ 851,14 €
TOTAL	- 40 808,49 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	+ 103 909,99 €
Résultat antérieur	+ 85 000,00 €
Total à affecter	+ 188 909,99 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

5) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2019)	40 808,49 €
6) Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2019)	68 101,50 €
7) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2019 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	80 000,00 €
TOTAL	188 909,99 €
8) Déficit d'Investissement à reporter au B.P. 2019 ligne 001	- 41 659,63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 6 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Monsieur Philippe ROUDIER).

9- Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2018 – Budget Restaurant scolaire

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Affectation des résultats – Budget Restaurant Scolaire

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	+ 7 591,95 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 45 154,30 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

Solde d'exécution de l'exercice	+ 11 735,80 €
Solde d'exécution cumulé (2+3)	+ 56 890,10 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2018

Dépenses d'investissement	526,00 €
Recettes d'investissement	0 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2018

Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 56 890,10 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 526,00 €
TOTAL	+ 56 364,10 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	+ 15 390,96 €
Résultat antérieur	+ 7 591,95 €
Total à affecter	+ 22 982,91 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

9) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2019)	0 €
10) Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2019)	0 €
11) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2019 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	+ 22 982,91 €
TOTAL	+ 22 982,91 €
12) Excédent d'Investissement à reporter au B.P. 2019 ligne 001	+ 56 364,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 6 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Monsieur Philippe ROUDIER).

10- Amortissements des frais d'études non suivis de réalisation

Le Conseil Municipal :

- fixe la durée d'amortissement suivante :

→ frais d'insertion (unités non consommées Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, sur l'année 2018)

Montant	: 195,59 €
Durée amortissement	: 1 an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

11- Requalification urbaine du secteur Mairie / René Gillet – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement

Le Conseil Municipal :

- adopte l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants pour l'opération de Restructuration urbaine secteur Mairie / René Gillet, tels que définis en pièce jointe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

12- Budget primitif 2019 – Commune

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2019 de la Commune annexé à la présente délibération s'élevant à :
 - 7 474 398,00 € en dépenses de fonctionnement
 - 7 474 398,00 € en recettes de fonctionnement

 - 7 057 297,76 € en dépenses d'investissement
 - 7 057 297,76 € en recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 6 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Monsieur Philippe ROUDIER).

13- Budget primitif 2019 – Assainissement

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2019 de l'Assainissement annexé à la présente délibération s'élevant à :
 - 550 615,00 € en dépenses de fonctionnement
 - 550 615,00 € en recettes de fonctionnement

 - 615 174,63 € en dépenses d'investissement
 - 615 174,63 € en recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 6 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Monsieur Philippe ROUDIER).

14- Budget primitif 2019 – Restaurant scolaire

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2019 du Restaurant Scolaire annexé à la présente délibération s'élevant à :
 - 527 000,00 € en dépenses de fonctionnement
 - 527 000,00 € en recettes de fonctionnement

 - 79 890,10 € en dépenses d'investissement
 - 79 890,10 € en recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 6 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Monsieur Philippe ROUDIER).

15- Budget primitif 2019 – Cimetière

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2019 Cimetière annexé à la présente délibération s'élevant à :
 - 9 000,00 € en dépenses de fonctionnement
 - 9 000,00 € en recettes de fonctionnement
 - 4 812,80 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 6 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Monsieur Philippe ROUDIER).

16- Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2018

Le Conseil Municipal :

- est informé des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2018 par la Commune.

Le Maire communique le bilan qui sera annexé au compte administratif de la Commune.

Bilan des Acquisitions – Année 2018

Nature du bien	Localisation du bien	Identité du Cédant	Conditions Acquisitions
Parcelle de terrain non bâtie	Cadastrée section AV n°305, sise rue 50 avenue du Président Wilson	M. et Mme PRADEAU	Acquisition : 5 000,00 € Frais notaire : 624,00 €
Parcelle de terrain non bâtie	Cadastrée section AN n°336, sise rue Jeanne d'Albret	M. RAYNAUD	Acquisition : 6 500,00 € Frais notaire : 788,64 €
Parcelles de terrain non bâties	Cadastrées section BE n°12 et section BE n°14, sises lieudit Le Cheyroux	M. NOUAILHER	Acquisition : 5 368,00 € Frais notaire : 695,64 €
Parcelle de terrain non bâtie	Cadastrées section AN n°98, sise rue Jeanne d'Albret	Mme LOIZAUD	Acquisition : 1 500,00 € Frais notaire : 255,00 €
Parcelle de terrain bâtie	Cadastrée section AV n°303, sise 42 avenue du Président Wilson	Famille BOURDIER	Acquisition : 40 000,00 € Frais notaire : 1 311,55 €
Parcelle de terrain bâtie	Cadastrées section AV n°104, sise 3 place des Hortails	M. FOSSATI	Acquisition : 55 000,00 € Frais notaire : 2 083,29 €

Bilan des Cessions – Année 2018

Nature du bien	Localisation du bien	Identité de l'Acquéreur	Conditions Cessions
Parcelle de terrain non bâtie	Cadastrées section AI n°92, sise Beaubonnat	Terre et Habitat	Cession : 154 894,00 €
Parcelle de terrain non bâtie	Cadastrées section AL n°327, sise Clos Saint Gérald	SCI HOPITAL	Cession : 60 000,00 €
Parcelle de terrain non bâtie	Cadastrées section AT n°135, sise La Ville	Mme PAROT	Cession : 145,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

17- Association Sportive collège J.B. Corot – Attribution d’une subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle **d’un montant de 400,00 € à l’association sportive du Collège J.B. Corot, dans le cadre d’un séjour au ski organisé au cours du mois de janvier 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité

18- Acceptation remboursements de sinistres

Le Conseil Municipal :

- autorise l’encaissement de l’indemnité de sinistre :
 - d’un montant de 1 529,24 € par SMACL (sky dôme salle du Jumelage)
 - d’un montant de 385,91 € par GROUPAMA (vitre REFORM).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité

19- Redevance de fonctionnement R1 GAZ – Exercice 2019

Le Conseil Municipal :

- décide de fixer le montant de la redevance de fonctionnement R1 GAZ pour l’année 2019 à 3 833,87 €
- précise qu’un titre de recette sera émis à l’encontre de GrDF Sud-Ouest Délégation Concessions 16 rue Sébastopol BP 18510 - 31685 TOULOUSE cedex .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité

20- Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal :

Budget Restaurant Scolaire

- prononce l’admission en non-valeur des titres de recette portés ci-dessous pour un montant global de 29.97 €

Titres 2015-R-18-18172	9,76 €
Titres 2015-R-20-20177	19,51 €

TOTAL	29,27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité

PERSONNEL

1- Fixation du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2019

Le Conseil Municipal :

- approuve le tableau des effectifs, tel que défini dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.
- précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges s’y rapportant seront inscrits au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité

2- Transformation de poste – Service Gestion Technique du Patrimoine

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2019
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} juin 2019
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

3- Transformation de poste – Service Voirie-Propreté urbaine

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- autorise Monsieur le Maire à créer 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

4- Transformation de poste – Service Voirie-Propreté urbaine

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- autorise Monsieur le Maire à créer 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

5- Transformation de poste – Service Espaces Verts - Cadre de vie

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- autorise Monsieur le Maire à créer 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

6- Transformation de poste – Service Gestion Technique du Patrimoine

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- autorise Monsieur le Maire à créer 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

7- Transformation de poste – Service Gestion Technique du Patrimoine

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à **supprimer 1 poste d'Adjoint Technique Territorial** à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- autorise Monsieur le Maire à **créer 1 poste d'Adjoint Technique Principal** de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

8- Transformation de poste – Service Affaires Scolaires

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à **supprimer un poste d'Agent Spécialisé Principal** de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- autorise Monsieur le Maire à **créer un poste d'Agent Spécialisé Principal** de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

9- Transformation de poste – Service Affaires Scolaires

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à **supprimer 1 poste d'Adjoint Technique Territorial** à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- autorise Monsieur le Maire à **créer 1 poste d'Adjoint Technique Principal** de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

10- Transformation de poste – Service Entretien des Bâtiments

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à **supprimer 1 poste d'Adjoint Technique Territorial** à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- autorise Monsieur le Maire à **créer 1 poste d'Adjoint Technique Principal** de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

11- Transformation de poste – Service Informatique / Tiers Lieu

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à **supprimer 1 poste d'Adjoint Technique Territorial** à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- autorise Monsieur le Maire à **créer 1 poste d'Adjoint Technique Principal** de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

12- Transformation de poste – Service Secrétariat DGS / Urbanisme

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à **supprimer 1 poste de Rédacteur Territorial** à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019

- autorise Monsieur le Maire à créer 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

13- Modalités de prise en charge d'une action de formation dans le cadre du Compte Personnel de Formation au profit des fonctionnaires et des agents contractuels de droit public et de droit privé

Le Conseil Municipal :

- décide que :
 - o Le dépôt des demandes, avec dossier complet, interviendra chaque année avant le **31/10 de l'année N-1** pour des formations programmées à compter du **1^{er} janvier de l'année N**, pour permettre l'inscription du coût pédagogique de la formation aux budgets de la Commune.
 - o Les actions de formation visant à **prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions** seront prioritairement accordées au titre du CPF, puis :
 - la validation des acquis de l'expérience
 - la préparation des concours et examens professionnels
 - o **La prise en charge des frais pédagogiques** se rattachant à la formation suivie au titre du CPF est plafonnée de la façon suivante :

Plafond horaire : 20 €/ heure à concurrence de 1 200 € annuel maximum par Agent avec inscription d'enveloppe annuelle globale maximum de 3 000 €

- o **La prise en charge des frais occasionnés par le déplacement** des Agents lors de ces formations sont pris en charge de la façon suivante :

300 € annuel maximum par Agent avec inscription d'enveloppe annuelle globale maximum de 1 000 €

- précise que les crédits correspondant sont inscrits aux Budgets de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

1- Règlement Intérieur – Camping municipal « Les Grèves »

Le Conseil Municipal :

- adopte le nouveau règlement intérieur du camping municipal « Les Grèves » tel que joint en annexe
- précise que la présente délibération sera annexée au règlement intérieur du camping et affichée à l'entrée du camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

2- Convention de partenariat avec l'Association « Lire et Faire Lire »

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention ci-annexé.
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention qui prendra effet dès signature des partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

3- Adhésion à l'Agence Technique Départementale – Service d'Assistance Technique à l'Assainissement (SATA)

Le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale pour le volet supplémentaire « Missions d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration »
- approuve le versement d'une cotisation supplémentaire sur la base du barème acté en Conseil d'Administration de l'ATEC 87 en date du 07 février 2019 (0,42 € par habitant)
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette adhésion ainsi que la convention à intervenir avec l'Agence Technique Départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

4- SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE - Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, ainsi que ceux de l'acte d'adhésion à cette convention, annexés à la présente délibération décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale pour le volet supplémentaire « Missions d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration »
- adhère à la convention de groupement de commandes pour le domaine suivant :
 - o Electricité pour les points de livraison (PDL) ayant une puissance souscrite > 36 kVA (ex tarifs verts et jaunes)
- autorise l'adhésion de la commune d'Aixe-sur-Vienne au groupement de commandes pour la fourniture d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés
- s'acquitte de la contribution financière prévue par la convention constitutive
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération
- autorise Monsieur le Maire à donner mandat au SEHV ou à son assistant à la maîtrise d'ouvrage, pour obtenir auprès des fournisseurs historiques du membre et des gestionnaires de réseaux l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Aixe-sur-Vienne et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité